

Aide aux proches de la victime décédée

Réservé à l'usage de la
Direction de l'IVAC

N° de
dossier ▶

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom et nom de la personne décédée

Définition de « proches »

On entend par « proche » le conjoint, le père et la mère de la victime ou la personne lui tenant lieu de père ou de mère, l'enfant de la victime ainsi que l'enfant de son conjoint, le frère et la sœur de la victime, le grand-père et la grand-mère de la victime ainsi que l'enfant du conjoint de son père ou de sa mère.

Le proche d'une victime décédée qui subit un préjudice psychologique peut bénéficier du nombre de séances de psychothérapie prévu selon le règlement.

Remplissez la section ci-dessous pour chaque personne voulant bénéficier de l'aide aux proches.

Renseignements sur les proches

1	Nom de famille (selon l'acte de naissance)		Lien de parenté	
	Prénom		Date de naissance A A A A M M J J	
	Adresse Numéro	Rue	Appartement	N° d'assurance sociale □ □ □ □ □ □ □ □
	Case postale	Ville/Municipalité		N° d'assurance maladie □ □ □ □ □ □ □ □ □ □
	Province/État	Pays		Code postal □ □ □ □
2	Nom de famille (selon l'acte de naissance)		Lien de parenté	
	Prénom		Date de naissance A A A A M M J J	
	Adresse Numéro	Rue	Appartement	N° d'assurance sociale □ □ □ □ □ □ □ □
	Case postale	Ville/Municipalité		N° d'assurance maladie □ □ □ □ □ □ □ □ □ □
	Province/État	Pays		Code postal □ □ □ □
3	Nom de famille (selon l'acte de naissance)		Lien de parenté	
	Prénom		Date de naissance A A A A M M J J	
	Adresse Numéro	Rue	Appartement	N° d'assurance sociale □ □ □ □ □ □ □ □
	Case postale	Ville/Municipalité		N° d'assurance maladie □ □ □ □ □ □ □ □ □ □
	Province/État	Pays		Code postal □ □ □ □
4	Nom de famille (selon l'acte de naissance)		Lien de parenté	
	Prénom		Date de naissance A A A A M M J J	
	Adresse Numéro	Rue	Appartement	N° d'assurance sociale □ □ □ □ □ □ □ □
	Case postale	Ville/Municipalité		N° d'assurance maladie □ □ □ □ □ □ □ □ □ □
	Province/État	Pays		Code postal □ □ □ □